



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 18 Janvier 2022

2023/07

P.J : AE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 11 janvier 2023, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James (arrivé au pt n°2) – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia - M. ALTIER Jonathan -

ABSENTS : Mme DE CORO Jessica - M. REBUFFAT Jacky -

PROCURATIONS : Mme DE CORO Jessica à Madame ARNAUD GIBOULET Sophie
M. Jacky REBUFFAT à M. Jonathan ALTIER

Soit 19 votants

OBJET : Attribution du marché de travaux de voirie – RD 18 entrée d'Aubarne

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique

Vu le décret 2022/767 du 02 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique

VU l'avis public d'appel à la concurrence publiée le 24 novembre, pour la consultation lancée au titre des travaux de voirie sur la RD 18, à l'entrée du hameau d'Aubarne, sur la commune de SAINTE-ANASTASIE

CONSIDERANT les 3 offres reçues et analysées par le cabinet INECO, maître d'œuvre des travaux:

COLAS 445 110.03 € HT

EUROVIA : 391 845.94 € HT

LAUTIER MOUSSAC : 453 355.94 € HT

CONSIDERANT que la procédure de négociation engagée le 05 janvier 2023 demandant plusieurs précisions aux entreprises ayant présenté une offre, n'a pas entraîné de modification des tarifs proposés,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

CONSIDERANT la présentation de l'analyse finale des offres par le cabinet
TRAVAUX VOIRIE BATIMENT en date du 18 janvier 2023, et la proposition de l'entreprise
EUROVIA

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'attribuer le marché de travaux de voirie – RD 18 entrée d'Aubarne, à l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON sise 560 chemin de l'Aérodrome – 30 000 NIMES, pour un montant hors taxes de trois cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-quatorze centimes (391 845.94 € HT)

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

